



Afrique australe

Faits marquants

- En 2007, le HCR a aidé près de 18 500 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC) et d'Angola à regagner leur pays, principalement à partir de la RDC et de la Zambie.
- Le Haut Commissariat a enregistré la plupart des Angolais à leur retour dans leur pays et leur a remis des cartes d'identité. Des actes de naissance ont été délivrés à plus de 143 270 enfants dans les provinces de Moxico, de Kuando-Kubango et du Zaïre.
- Le HCR a utilisé la réinstallation pour assurer la protection d'un certain nombre de réfugiés et soumis des demandes à des pays tiers, au profit de 1 545 réfugiés au total.
- L'Organisation a renforcé les capacités de protection des pays d'Afrique australe, notamment pour la gestion des systèmes d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié.
- L'ouverture d'un centre régional à Pretoria pour coordonner la stratégie et les opérations en Afrique australe a rapproché le processus décisionnel des lieux d'exécution.
- Ayant achevé ses activités de réintégration des réfugiés rapatriés, le HCR a fermé tous ses bureaux extérieurs en Angola.

Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

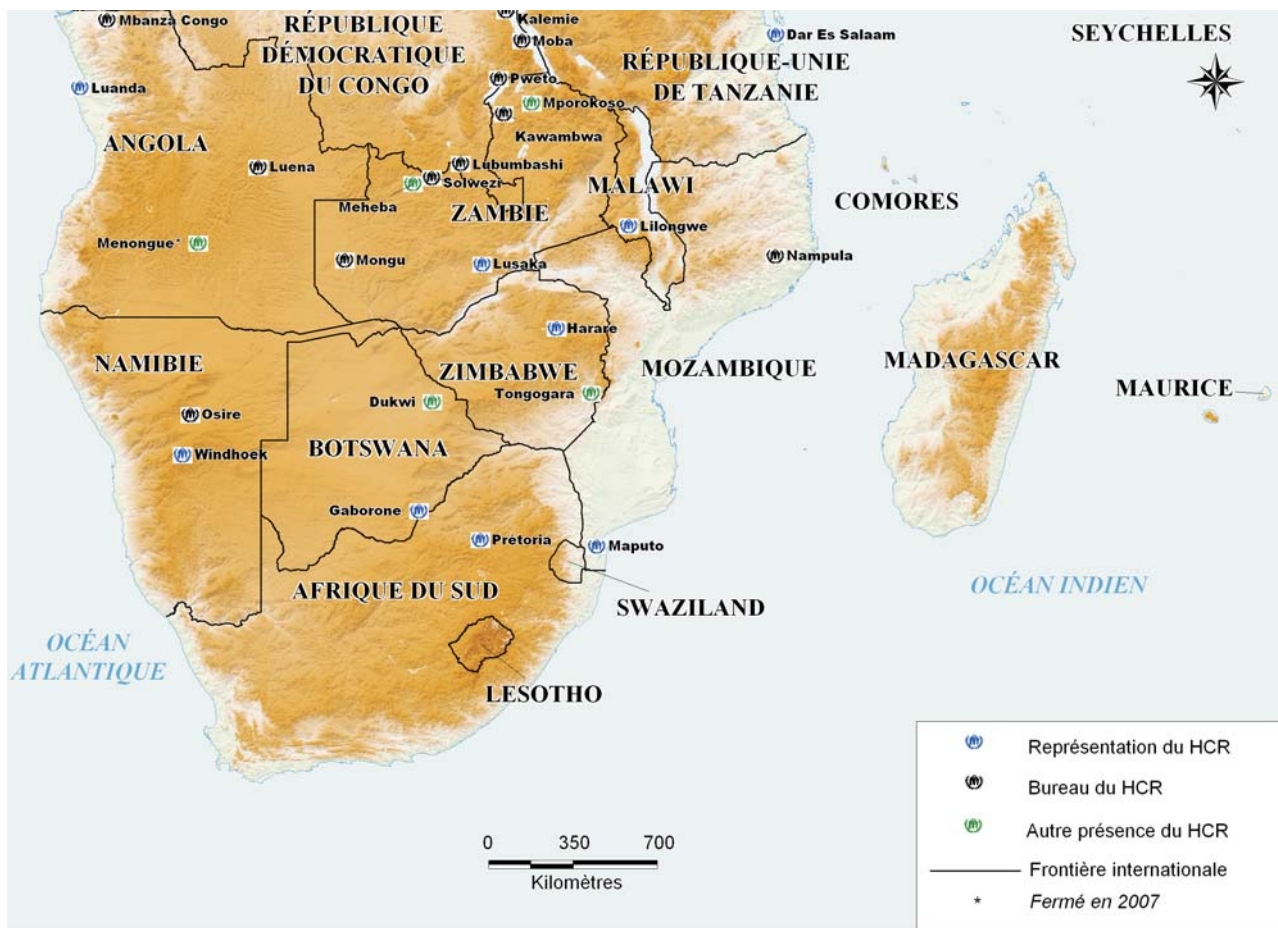
Namibie

Seychelles

Swaziland

Zambie

Zimbabwe



Environnement opérationnel

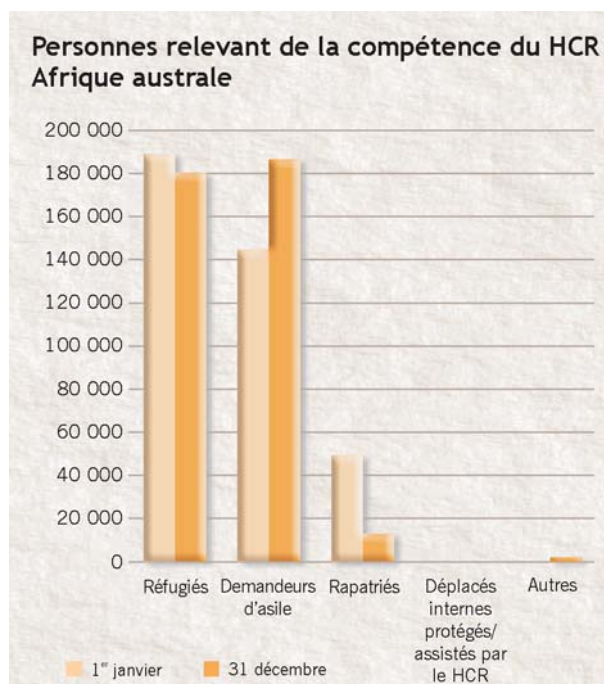
En raison de la conclusion de l'opération de rapatriement des Angolais et du début du mouvement de rapatriement des Congolais (RDC) réfugiés en Zambie, le nombre de réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique australe a diminué. L'Organisation et les gouvernements de la région s'attachent désormais à relever un autre défi, consistant à assurer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR qui arrivent dans des flux mixtes.

Concernant ce dernier point, le HCR a veillé à ce que les gouvernements disposent des connaissances et capacités nécessaires pour identifier les personnes qui ont besoin d'une protection internationale. L'Organisation a aidé les États à renforcer et à perfectionner leurs systèmes d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié conformément aux normes internationales. Les capacités de traitement des demandes d'asile se sont sensiblement améliorées au Malawi et au Mozambique, et dans tous les pays les procédures d'enregistrement ont été plus exhaustives et mieux conduites.

Le Haut Commissariat a constaté que les gouvernements d'Afrique australe étaient de plus en plus conscients de la nécessité d'œuvrer à la mise en place de solutions durables pour les réfugiés, notamment par le biais de l'intégration sur place et de l'autosuffisance. Dans ce but, le HCR a appuyé les efforts de révision et de modernisation des législations applicables.

Réalisations et impact

En 2007, les bureaux du HCR en Afrique australe ont continué de mettre en service le logiciel d'enregistrement *proGres* et entrepris de vastes projets d'enregistrement et d'établissement de documents d'identité tant dans les camps qu'en contexte urbain. Les données ainsi recueillies ont fourni au HCR un précieux outil dans la recherche de





HCR/J. Redden

Ce jeune réfugié congolais et sa famille ont quitté le camp de Dzaleka, au Malawi, pour commencer une nouvelle vie au Danemark, où ils seront réinstallés.

solutions durables pour les réfugiés. L'enregistrement a également permis de distribuer des documents d'identité individuels aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. L'Organisation s'appuiera sur cette initiative d'enregistrement pour garantir la délivrance de cartes d'identité à tous les réfugiés et demandeurs d'asile d'ici au début de l'année 2008.

Au Mozambique, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe, les gouvernements ont participé activement aux efforts d'enregistrement. Des employés de l'administration ont été systématiquement associés au processus de planification et ont, dans certains cas, dirigé les activités d'enregistrement. Les autorités nationales ont fourni, au cas par cas, des informations essentielles sur le statut juridique des réfugiés, des demandeurs d'asile ou demandeurs d'asile déboutés. Ces informations faciliteront la production de statistiques plus exactes sur les populations relevant de la compétence du HCR en Afrique australe.

La lutte contre le VIH et le sida reste un domaine prioritaire pour le HCR, compte tenu des taux de prévalence élevés observés en Afrique australe. En 2007, le Haut Commissariat a organisé des formations sur la prévention et le traitement du VIH et du sida à l'intention de chefs religieux réfugiés au Botswana et en Afrique du Sud. En coopération avec le Centre d'étude sur le sida de l'Université de Pretoria, le HCR a dispensé des formations à des communautés de réfugiés en Namibie et en Afrique du Sud, afin de réduire l'impact négatif de l'idée associée au VIH et au sida. Les animateurs de la session organisée en

Afrique du Sud ont eu recours à une méthodologie de « formation des formateurs », qui sera appliquée dans l'ensemble de la région. Le HCR et les groupes régionaux ont publié des directives sur l'administration des traitements antirétroviraux au sein des populations déplacées dans le but d'établir et de maintenir de bonnes normes thérapeutiques pour les personnes relevant de la compétence du HCR.

Le Haut Commissariat a également intégré des activités relatives au VIH et au sida dans les programmes de rapatriement librement consenti menés dans la région, et en particulier lors de l'opération destinée à faciliter le retour en RDC des Congolais réfugiés en Zambie. Les bureaux du HCR dans les pays d'asile et dans les pays d'origine ont travaillé de concert pour garantir la continuité du traitement antirétroviral dispensé aux réfugiés rapatriés. Le Haut Commissariat a facilité la mise en œuvre de la prophylaxie post-exposition dans tous les pays, à l'exception de l'Angola et du Zimbabwe, où le lancement du programme pose des problèmes spécifiques.

En 2007, le HCR s'est également attaché à doter son personnel et ses partenaires de capacités plus solides pour mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation visant à prévenir et à contrer la violence sexuelle et sexiste. Au nombre de ses priorités figuraient également l'autonomisation des femmes et l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité grâce, notamment, à la documentation des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

Contraintes

Du fait de l'amélioration des systèmes de détermination du statut de réfugié, tous les pays de la région se trouvent confrontés au problème des demandeurs d'asile déboutés. Bien que ces personnes ne relèvent pas officiellement de la compétence du HCR, elles restent souvent dans les camps et ont besoin d'assistance, alors qu'elles ne peuvent ni regagner leur pays ni séjourner légalement dans leur pays d'accueil.

Les flux migratoires mixtes continuent à mettre à rude épreuve l'institution de l'asile en Afrique australe. En Afrique du Sud, notamment, un très grand nombre de gens ont sollicité la protection internationale ; le nombre de demandes individuelles reçues y a été le plus important au monde. Le phénomène des migrations massives a en outre aggravé la confusion qui règne dans l'esprit des habitants quant aux droits des demandeurs d'asile et des réfugiés, entraînant des réactions xénophobes dans une région traditionnellement accueillante vis-à-vis des déplacés.

Le rapatriement en RDC des Congolais réfugiés en Zambie a débuté en 2007 mais l'opération a été suspendue pendant plusieurs mois en milieu d'année, en raison des troubles survenus dans les principales zones de retour de la province du Katanga. Les difficultés logistiques que présente une telle opération avaient en outre été sous-estimées. En conséquence, seuls quelque 7 300 réfugiés ont regagné leur pays, au lieu des 20 000 prévus initialement.

Opérations

Les opérations du HCR en **Angola**, en **République d'Afrique du Sud** et en **Zambie** sont décrites dans des chapitres séparés.

Le **Botswana** accueille quelque 2 900 réfugiés et demandeurs d'asile. Au cours de l'année, 44 Angolais ont été naturalisés et ont reçu des cartes d'identité botswanaises. Ces nouveaux citoyens se sont bien intégrés dans le village de Dukwi à proximité du camp de réfugiés et ne reçoivent plus aucune aide du HCR. L'Organisation encouragera l'intégration sur place comme solution durable pour les réfugiés angolais demeurés au Botswana.

Au **Malawi**, le HCR a protégé et aidé environ 9 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de la région des Grands Lacs et résidant au camp de Dzaleka. En avril 2007, le Gouvernement du Malawi a décidé de fermer le camp de Luwani, au sud du pays, ainsi que le centre de transit de Karonga au nord. En coopération avec les autorités malawiennes, le Haut Commissariat a transféré quelque 3 000 réfugiés et demandeurs d'asile du camp de Luwani au camp de Dzaleka. Des améliorations ont été apportées au site de Dzaleka, notamment avec la construction d'abris, de points d'eau et de salles de classe supplémentaires. En 2007, le HCR et le Gouvernement malawien ont œuvré de concert à la mise en place d'un

système national de détermination du statut de réfugié, fiable et pérenne, tout en s'employant à réduire de manière conséquente le nombre de demandes d'asile en attente.

Au **Mozambique**, quelque 7 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivent dans le camp de Maratane, à proximité de la ville de Nampula. En 2007, le HCR et le Gouvernement du Mozambique ont élaboré une stratégie visant à renforcer l'autosuffisance de tous les réfugiés et demandeurs d'asile et à leur donner la possibilité de s'intégrer définitivement sur place. Les réfugiés ne recevront plus d'aide alimentaire dès lors qu'ils seront devenus autosuffisants. À la fin de l'année 2008, la distribution de rations alimentaires de base s'arrêtera au camp de Maratane.

Le HCR a aidé les autorités mozambicaines à renforcer et à accélérer la procédure nationale de détermination du statut de réfugié. Les autorités sont entièrement responsables de la gestion de la base de données d'enregistrement au moyen du logiciel *proGres*. En 2007, le HCR et le Gouvernement ont décentralisé conjointement leurs opérations en détachant du personnel de Maputo aux camps de Nampula et de Maratane, où vivent la plupart des personnes relevant de la compétence de l'Organisation.

À la fin de l'année 2007, la **Namibie** accueillait quelque 7 730 réfugiés, en majorité originaires d'Angola et de la région des Grands Lacs. Comme dans les autres pays d'Afrique australe, le HCR a collaboré étroitement avec le Gouvernement pour réduire le nombre de dossiers en attente et informer les demandeurs d'asile sur leur statut et sur leurs droits. Une opération d'enregistrement et de vérification ainsi qu'une enquête socio-économique et une cartographie du camp ont été entreprises pour apporter des données précises sur la communauté réfugiée. Il s'agit là d'une étape essentielle dans l'élaboration d'une stratégie visant à trouver des solutions durables pour ces réfugiés.

Le HCR et les autorités namibiennes recherchent de concert des solutions durables pour remédier à la situation de tous les réfugiés présents dans le pays. L'intégration sur place pourrait être une solution pour les réfugiés angolais. Nombre d'entre eux ont déjà acquis une grande autonomie et sont intégrés de fait, même si leur statut juridique reste dans le flou à cause des conditions que pose le droit angolais pour le renoncement à leur nationalité.

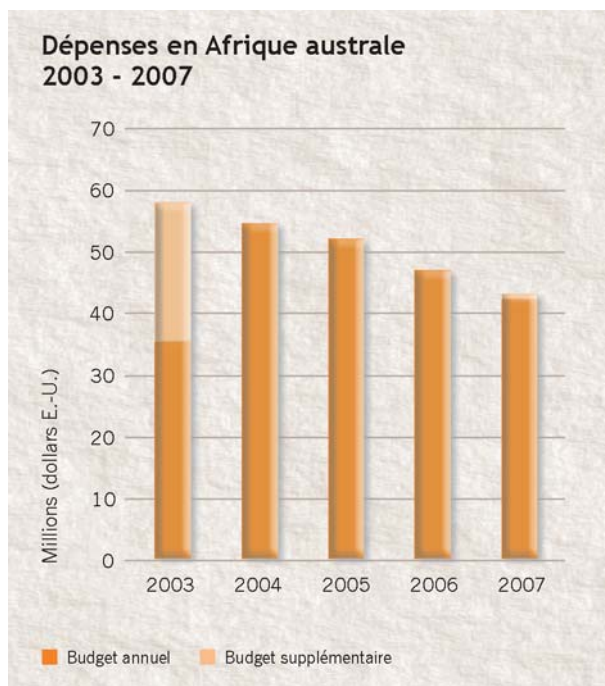
La stratégie de régionalisation et rationalisation de la présence du HCR en Afrique australe a des conséquences importantes pour le Gouvernement namibien et pour les opérations dans ce pays. La Namibie souhaite s'approprier davantage la gestion du programme destiné aux réfugiés et jouer un rôle plus important dans la prise en charge des besoins humanitaires essentiels des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Au **Zimbabwe**, le Haut Commissariat aide le Gouvernement à protéger et à assister quelque 3 000 réfugiés hébergés dans des camps et plus de 1 600 réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain. La plupart des réfugiés sont originaires du Burundi, de RDC et du Rwanda. La dégradation incessante de la situation économique au Zimbabwe a entraîné de graves difficultés pour les réfugiés

et demandeurs d'asile et posé des problèmes opérationnels au HCR. L'inflation a atteint 66 000 pour cent en décembre 2007, et le taux de chômage est extrêmement élevé. Pour les réfugiés, il est extraordinairement difficile d'atteindre la moindre autonomie ; en outre, la population locale les considère souvent comme des concurrents qui leur disputent des ressources économiques déjà maigres.

Informations financières

En 2007, les donateurs ont généreusement financé les opérations du HCR en Afrique australe. L'élaboration et la mise en œuvre réussie de stratégies de solutions globales ont exigé la mise en place de nouveaux partenariats et de nouveaux programmes ainsi que des ressources supplémentaires pendant une période limitée. À partir de 2002-2003, l'opération de rapatriement des Angolais a entraîné une hausse des dépenses dans toute la région. Par la suite, avec la diminution des populations relevant de la compétence du HCR en Afrique australe, les dépenses dans la région ont progressivement baissé.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)						
Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire ¹	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Afrique du Sud	5 698 203	0	5 698 203	5 481 483	0	5 481 483
Angola	12 515 880	0	12 515 880	12 072 706	0	12 072 706
Botswana	2 781 522	0	2 781 522	2 574 943	0	2 574 943
Malawi	3 228 172	0	3 228 172	3 120 017	0	3 120 017
Mozambique	2 819 220	0	2 819 220	2 748 910	0	2 748 910
Namibie	2 974 529	0	2 974 529	2 966 530	0	2 966 530
Zambie	10 684 622	1 139 097	11 823 719	9 825 275	905 430	10 730 705
Zimbabwe	2 126 276	0	2 126 276	1 851 463	0	1 851 463
Activités régionales ²	1 676 015	0	1 676 015	1 330 732	0	1 330 732
Total	44 504 439	1 139 097	45 643 536	41 972 058	905 430	42 877 489

¹ N'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.

² Inclut le rapatriement et la réinstallation des réfugiés, le renforcement du processus d'enregistrement, la délivrance de papiers d'identité et les systèmes de DSR, et les relations extérieures.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)		
Affectation	Donateur	Budget annuel
Afrique australe	Commission européenne	648 916
	Suède	4 366 812
	Sous-total	5 015 728
Afrique du Sud	Commission européenne	274 589
	États-Unis	150 915
	Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida	181 108
	Sous-total	606 612
Angola	Angola	317 175
	Danemark	1 739 130
	Donateurs privés en Angola	50 050
	Donateurs privés en Suisse	20 508
	États-Unis	62 519
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	711 406
	Japon	500 000
	Sous-total	3 400 789
Botswana	États-Unis	284 056
	Sous-total	284 056
Malawi	États-Unis	12 796
	<i>USA for UNHCR</i>	51 188
	Sous-total	63 984
Namibie	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	616 815
	Sous-total	616 815
Zambie	Danemark	688 760
	États-Unis	1 902 575
	Japon	400 000
	Sous-total	2 991 335
Total		12 979 319

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas les prélèvements des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au Mandat.